

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 27 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 23 mars 2026
Date de publication 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe Borde**.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Marie-José DECHANET pouvoir donné à Lucienne WOJTYNA, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02_27032026

N°02 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Philippe Borde

Le rapporteur rappelle que depuis le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Mmes Monne et Roussel, MM. Vergeot et Abrantès ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
Par 22 voix POUR et 1 abstention (M. Maitre)

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P 1



....., secrétaire de séance

[Handwritten signature]